

Le recueil de la parole des enfants et des familles en protection de l'enfance

Proposition de doctorat dans le cadre d'une CIFRE au sein de l'observatoire parisien de protection de l'enfance de la Ville de Paris.

1. Contexte et enjeux

La protection des enfants en danger est aujourd'hui perçue comme un enjeu de politique publique. C'est ce que traduit le schéma parisien de prévention et de protection de l'enfance adopté par le Conseil de Paris en décembre 2015 et intitulé « enfant en danger : prévenir, protéger, insérer ». Ce document décline les principaux engagements pris par la ville de Paris pour assurer l'épanouissement de tous les enfants, qu'ils soient pris en charge au titre d'un placement (près de 5000 mineurs et jeunes majeurs concernés au 31/12/2017), ou au titre d'une mesure de milieu ouvert (plus de 4000 enfants concernés au 31/12/2017)

L'année 2018 a permis à la Ville de Paris de se doter d'un Observatoire parisien de protection de l'enfance dont les missions renforcées par la loi du 14 mars 2016 vise entre autre à assurer la remontée des données à l'Observatoire parisien de protection de l'enfance, suivre la mise en œuvre du schéma parisien et produire et diffuser de la connaissance dans ce domaine.

Le recueil de la parole des enfants et des familles en protection de l'enfance est un enjeu majeur. La loi du 2 janvier 2002 insiste sur les droits reconnus aux usagers du secteur social et médico-social et adopte certains outils parmi lesquels le document individuel de prise en charge, le contrat de séjour ou encore les conseils de vie sociale au sein des établissements sociaux et médico-sociaux. La loi du 5 mars 2007 relative à la protection créé quant à elle le projet personnalisé pour l'enfant, renforcé par la loi plus récente du 14 mars 2016.

La participation des enfants et des familles dans le champ de la protection de l'enfance comme le recueil de leur avis, non seulement dans le cadre des prises en charge individuelles, mais aussi sous la forme d'une participation collective est une question à la fois sensible et essentielle pour assurer au mieux les besoins fondamentaux de l'enfant, le respect de ses droits mais aussi ceux des différents membres de sa famille.

Ces préoccupations nouvelles ont donné lieu à des recherches, comme par exemple la recherche par les pairs initiées par l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne¹ ou encore l'étude longitudinale ELAP². Enfin, les témoignages des jeunes eux-mêmes se multiplient faisant valoir des vécus, des ressentis mais aussi des récits de vie particulièrement intéressants³.

La loi du 14 mars 2016 rappelle l'importance d'une participation de l'enfant dès la première évaluation puis tout au long de la prise en charge, de même, la question de la participation des

¹ Pierrine Robin, Sylvie Delcroix, Marie-Pierre Mackiewicz, Bénédicte Goussault, Adeline Boulous, Anais Dassy, Linda M., Maïté B., Huberte M., Fouzy K, Angéline N., Léa D., Leo M., Cédric M., Mamedi D., Lorenzo Z., Badredine A., Youssouf K., Smail M., « Des jeunes sortant de la protection de l'enfance font des recherches sur leur monde, Une recherche par les pairs sur la transition à l'âge adulte au sortir de la protection de l'enfance », décembre 2014, [www. Onpe.gouv.fr](http://www.Onpe.gouv.fr)

² Isabelle Frechon, Elisa Abassi, Lucy Marquet, Zoé Perron, Pauline Sage, Géraldine Vivier, INED, ELAP, INED, 2013 jusqu'à aujourd'hui, https://elap.site.ined.fr/fr/l_equipe_elap/

³ Lyes Loufique, « Dans l'enfer des foyers », 9 avril 2014 ; Céline Raphael « La Démesure », Poche, 2015 ; Adrien Durousset, Placé, déplacé. De familles d'accueil en foyers, le combat d'un enfant sacrifié Broché, mai 2016

familles et notamment des parents qui restent la plupart du temps titulaires de l'autorité parentale se posent avec acuité. Enfin, et de manière non négligeable, la préservation du lien entre l'enfant et certains tiers, qu'il considère comme des personnes ressources apparaît comme un enjeu déterminant.

Le recueil de la parole de l'enfant et de sa famille interroge les modalités de mise en œuvre des politiques départementales de protection de l'enfance : Quels sont les conditions d'une telle participation ? Comment assurer l'équilibre entre les droits de l'enfant et ceux de ses parents titulaires de l'autorité parentale ? Comment donner à voir les parcours de vie et les bonnes pratiques mises en œuvre au sein de certains services et/ou établissements ?

2. Une recherche pour mieux connaître les parcours et se doter d'outils pour améliorer les pratiques et dispositifs existants

Mieux connaître les parcours des enfants suivis et/ou accueillis par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance constitue une exigence essentielle du point de vue de la mise en œuvre de la politique de protection de l'enfance. Une telle connaissance est susceptible de doter la puissance publique d'outils d'amélioration de ses pratiques et dispositifs pour assurer aux enfants et aux familles accompagnées le recueil de leur avis.

Dans cette perspective, la Ville de Paris souhaite financer une recherche doctorale en sciences sociales, dans le cadre du dispositif « Cifre », ayant pour sujet « le recueil de la parole des enfants et des familles au sein des services parisiens de protection de l'enfance ». Une telle recherche devra se faire selon les principes d'une sociologie compréhensive qui puisse permettre de donner la parole à l'ensemble des acteurs en jeu avec une attention particulière portée à la parole des enfants et de leurs familles. La recherche devra également se nourrir d'une analyse des fonctionnements institutionnels en vigueur.

La discipline du doctorat n'est pas contrainte, pourvu que le cadre problématique et l'approche compréhensive et qualitative soient respectés dans le projet : sociologie, sciences politiques, sciences de l'éducation,...

Contact :

Flore CAPELIER

Responsable de l'Observatoire parisien de protection de l'enfance

Sous-direction des actions familiales et éducatives

Ligne directe : 01.43.47.75.08

Secrétariat : 01.43.47.75.01 ou 02

Flore.capelier@paris.fr